



Berset Alexandre, Dafflon Hubert

En finir avec les symboles nazis dans le Canton de Fribourg

Cosignataires : 26

Réception au SGC : 13.10.23

Transmission au CE : *13.10.23

Dépôt et développement

Les attaques et violences racistes et antisémites sont malheureusement en recrudescence en Suisse. La Commission fédérale contre le racisme (CFR) relève qu'entre 2019 et 2021, les signalements pour discrimination ou actes à caractère raciste ont doublé, notamment sous l'effet de la crise sanitaire. Les actes antisémites ont quant à eux triplé au cours de la même période. En ce qui concerne les symboles nazis, s'ils pouvaient sembler moins visibles dans l'espace public jusqu'au début de la crise sanitaire en 2020, ils ont fait un manifeste retour dans les diverses manifestations organisées depuis plus de deux ans. L'affichage d'un drapeau nazi lors de la bourse aux armes et Militaria en janvier 2023 à Fribourg est symptomatique de cette tendance à la normalisation de la présence de symboles de haine dans l'espace public.

La Coordination Intercommunautaire contre l'Antisémitisme et la Diffamation (CICAD) souligne la nécessité de punir l'utilisation et la diffusion publiques des symboles racistes, notamment nazis, en plus de renforcer la prévention et la sensibilisation. Malgré cette situation très préoccupante, la réponse fédérale semble à l'arrêt. En témoigne une communication de la « Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ) » annonçant la suspension de ses travaux sur deux initiatives parlementaires traitant de l'utilisation de symboles racistes en public.

Dans sa réponse à la question 2023-GC-7 « Des symboles nazis diffusés lors d'événements publics ? », le Conseil d'Etat fribourgeois estime que l'exhibition d'un drapeau nazi lors de la bourse aux armes et Militaria est conforme au droit fédéral et cantonal. Reconnaissant que la question des symboles racistes est actuelle, le Conseil d'Etat propose malgré tout d'attendre les conclusions du législateur fédéral plutôt que de prendre des dispositions cantonales propres. Aux yeux des présents motionnaires, cela est fort dommage. En effet, il convient de rappeler que malgré les nombreuses tentatives de résolution de cette problématique au sein du Parlement fédéral, le Conseil fédéral a systématiquement renvoyé la question aux calendes grecques. Ainsi, pour les présents motionnaires, la réponse du Conseil d'Etat nie l'ampleur de la problématique et l'importance de l'enjeu. Il refuse de voir que les conséquences du racisme et de l'antisémitisme se font jour au niveau local également et qu'il lui revient d'agir.

Face à la propagation des symboles de haine et à l'inertie fédérale et à l'instar d'autres cantons romands ayant décidé de prendre les devants, il est temps de prendre nos responsabilités et d'agir dans le Canton de Fribourg. Les parlementaires fribourgeoises et fribourgeois entendent montrer qu'elles ou ils se soucient pleinement de cette question. Ensemble, elles ou ils veulent donner un signe clair à la population fribourgeoise : le racisme et l'antisémitisme ne sont pas tolérés dans notre canton.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Ainsi, la présente motion demande au Conseil d'Etat d'interdire et de sanctionner toute utilisation et exhibition du symbole nazi dans l'espace public et lors de manifestations publiques. Des exceptions pourraient être envisagées pour des motifs journalistiques, historiques, pédagogiques ou encore culturels. La propagation de la haine ne doit plus pouvoir profiter des lacunes juridiques actuelles. Entre autres solutions législatives, un ajout dans la loi cantonale sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme pourrait, par exemple et à titre de proposition, servir de base pour atteindre les objectifs de la présente motion.
